**REST’O COLLEGE 2021-2022**

**MODE D’EMPLOI**

Les collégiens susceptibles de manger au restaurant scolaire doivent disposer d’un tarif Rest’O collège.

Le mode de calcul de ce tarif est consultable sur le site [www.valdoise.fr.](http://www.valdoise.fr/)

1. **QUELLES DEMARCHES POUR CONNAITRE LE TARIF ?**

  **Par internet :**

**Vous munir de :**

* + L’attestation CAF
	+ L’avis d’imposition 2021 sur les revenus 2020
	+ Le livret de famille
	+ Aller sur le site www.valdoise.fr rubrique : Rest'O Collège et procéder à l’inscription avec ces documents,
	+ Attendre la notification du tarif envoyée par courriel sur votre boite mail. Et la transmettre au collège.

***Le tarif le plus élevé sera appliqué si la demande Rest’O collège n’est pas faite***

1. **QUELLE EST LA PERIODE D’INSCRIPTION ?**

Pour l’année scolaire 2021/2022, le site sera ouvert le 9 juin 2021.

1. **COMMENT S’INSCRIRE A LA CANTINE ?**

Le calcul du tarif Rest'O Collège ne vaut pas inscription à la demi-pension.

L’inscription à la demi-pension s’effectue à la rentrée scolaire à l’aide du formulaire qui vous sera fourni en y joignant notamment la notification Rest’O Collège.

Pour les familles ne souhaitant pas communiquer de documents**, l’inscription se fait au tarif de 5,05 € auprès du collège directement.**

|  |
| --- |
| **COMMENT OBTENIR UNE INFORMATION SUR REST’O COLLEGE ?**A tout moment : * Sur le site du Conseil Départemental : [www.valdoise.fr,](http://www.valdoise.fr/)
* Ou par courriel sur restocollege@valdoise.fr

En contactant le service intendance du collège :Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (fermé le mercredi)Par téléphone au 01 34 68 92 90Par email : int.0951354f@ac-versailles.fr |